

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00180
Numéro SIREN : 719 501 801
Nom ou dénomination : TRANSPORTS MARITIMES ET TERRESTRES DU LITTORAL VAROIS
TLV

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2018 sous le numéro de dépôt 17962

17962

« TRANSPORTS MARITIMES ET TERRESTRES DU LITTORAL VAROIS »

« T.L.V. »

Société en nom collectif au capital de 15.245 Euros

Siège social : 397 Chemin de l'Estagnol - LA CRAU (83260)

RCS TOULON B 719 501 801 (71 B 180)

-----0000-----

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 22 JUIN 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Et le Vingt-Deux Juin à Douze Heures,

Madame Michèle VINCENT, agissant en sa qualité de Présidente du Conseil d'Administration de la Société « **TRANSPAR** », associée unique de la Société « TRANSPORTS MARITIMES ET TERRESTRES DU LITTORAL VAROIS » en abrégé « T.L.V. », Société en nom collectif au capital de 15.245 Euros, en sa qualité de seul titulaire des MILLE (1.000) parts sociales représentant ledit capital social.

Monsieur Aurélien GUEURY, représentant la société FRANCE AUDIT EXPERTISE, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, assiste à l'assemblée.

cu V

L'associé unique a pris les décisions suivantes ayant pour objet :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2017,
- Rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos et les conventions conclues avec la société,
- Approbation desdits comptes et conventions,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Distribution des bénéfices,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve le rapport général de la gérance sur la gestion et l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils lui sont présentés et desquels il ressort **un bénéfice net de 1 368 690 euros**.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne quitus à la gérance de la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

CM V

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter l'intégralité des bénéfices de l'exercice écoulé s'élevant à la somme de **1 368 690€** en distribution de dividendes à l'associé unique.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de procéder en sus à une distribution par prélèvement sur la réserve facultative pour un montant de **1 310 €** portant en conséquence de la quatrième décision, la distribution de dividendes à la somme de **1 370 000 euros**.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société **FRANCE AUDIT EXPERTISE (société pluripersonnelle)**, en abrégé **F.A.E**, représentée par Monsieur Aurélien GUEURY, pour une durée de six exercices dont le premier est l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Patrick LAUDOT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à Treize heures.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Pour la société TRANSPAR, ASSOCIE UNIQUE,
Madame Michèle VINCENT

